

2010/2219 - Attribution d'une subvention de 18 000 euros à l'Association « Coup de pouce relais » et signature d'une convention cadre annuelle (Direction du Développement Territorial) (BMO du 22/02/2010, p. 0301)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération sur l'Association « Coup de pouce relais » et donc la signature de la convention annuelle avec cette Association du 3^e arrondissement, qui œuvre auprès des familles, auprès des enfants de façon très appréciable et utile. Pour information, nous travaillons ensemble actuellement à un rapprochement de cette association avec le Centre social Bonnefoy, de façon à améliorer un petit peu la cohérence et la complémentarité des offres faites par ces deux structures.

Voilà, donc une association que nous soutenons à hauteur de 18.000 €.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Je voulais, Monsieur le Maire, chers Collègues, souligner le travail tout à fait intéressant de cette association, en particulier dans le cadre des programmes de réussite éducative, en lien avec le collège et les écoles du quartier.

Le travail de convention transversale qui est fait avec plusieurs Délégations permet effectivement de pérenniser son action. Malheureusement, et malgré le travail que nous faisons avec Louis Lévêque, sur la question de la sectorisation des quartiers CUCS, nous sommes assez inquiets à l'échéance 2010, des changements de périmètre sur les quartiers « politiques de la ville ».

Cette association est un très bon exemple de ce qui pourrait disparaître, si à la fin de l'année 2010, il y avait une remise en cause de cette cartographie prioritaire. Nous pouvons lui attribuer cette subvention car effectivement, ce quartier est reconnu comme relevant du programme réussite éducative. Et il y a tout ce travail de partenariat avec les écoles et le collège.

Voilà, je voulais simplement, à la fois souligner la qualité du travail réalisé et de l'excellent partenariat, y compris dans les échéances à venir avec l'évolution qui a été évoquée par Najat Vallaud-Belkacem, avec le Centre social, mais aussi les risques qu'il y a en fin d'année 2010, s'il y avait remise en cause, malgré le travail réalisé de la sectorisation politique de la ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)